

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du lundi 12 février 2018

Le Conseil du Territoire PARIS TERRES D'ENVOI

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-bois
(Seine Saint-Denis)

Nombre de Membres en exercice : 72

Présents : 54

Excusés : 9

Absents : 9

Le Président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

REUNION DU 12 FEVRIER 2018

L'an DEUX MILLE DIX HUIT, le LUNDI DOUZE FEVRIER à VINGT HEURES, le Conseil de Territoire, dûment convoqué le SIX FEVRIER DEUX MILLE DIX HUIT, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Pierre Peugeot 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de Monsieur Bruno BESCHIZZA.

ÉTAIENT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 54

M. ARDJOUNE Madani, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, M. BAILLON Jean-François, M. BARON Stéphane, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. CANNAROZZO Frank, M. CAPO-CANELLAS Vincent, M. CARRE Julien, M. CHABANI Hamid, M. CHALLIER Guy, M. CHAUSSAT Jacques, Mme COCOZZA Merzouba, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMAS Anne-Marie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, M. GRAMFORT Mathieu, M. HOPPE Yannick, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAURENT Daniel, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme LEVE Séverine, M. MANGIN Anthony, Mme MARCHOIS Maryline, M. MARIOT Claude, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, M. MEIGNEN Thierry, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MONTES Mathieu, Mme MOREIRA Véronique, M. MORIN Sébastien, M. NICOLAS Frédéric, Mme PINHEIRO Amélie, Mme QUERUEL Marie-Jeanne, M. RAMADIER Alain, M. RANQUET Jean-Philippe, Mme SAGO Aïssa, Mme VALLETON Martine, Mme VANDENABELLE Bernadette, Mme VAUBAN Maryline, Mme VERTE Monique, Mme WANLIN Elsa, M. WATTEZ Robert, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES, À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE, AYANT DONNÉ POUVOIR A : 9

M. AMARI Farid,	à	Mme LAGNEAU Muriel,
Mme ARAB Dalila,	à	M. BAILLON Jean-François,
Mme AUTAIN Clémentine,	à	M. ASENSI François,
Mme BOUR Patricia,	à	M. MEIGNEN Thierry,
M. CAHENZLI Denis,	à	Mme PINHEIRO Amélie,
Mme COMAYRAS Christine,	à	Mme LEMARCHAND Brigitte,
M. MAHMOUDI Yacine,	à	M. CHABANI Hamid,
M. MIGNOT Didier,	à	M. MONTES Mathieu,
Mme SEGURA Angela,	à	M. CARRE Julien,

ABSENTS À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 9

M. BOUMEDJANE Karim, M. GATIGNON Stéphane, M. LAGARDE Jean-Christophe, Mme MABCHOUR Najet, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGNA Fatou, M. SALINI Stéphane, M. VAZ Micaël, Mme YERRO Georges-Marie.

SECRETARE DE SÉANCE :

Mme Amel JAOUANI

A la question 2.2 Vie institutionnelle - (55 – 9 – 8)

Madame Marie-Georges YERRO rejoint l'assemblée

A la question n°4.1 – Finances – (58 – 10 – 4)

Madame Fatou SAGNA, Madame Nelly ROLAND IRIBERRY et Madame Najet MABCHOUR avec le pouvoir de Monsieur Stéphane GATIGNON rejoignent l'assemblée

A la question n°4.2 – Finances (57 – 10 – 5)

Madame Marie-Georges YERRO quitte l'assemblée

Aux questions diverses (58 – 10 – 4)

Madame Marie-Georges YERRO rejoint l'assemblée

ORDRE DU JOUR

1 - INFORMATION	4
ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017	4
2 - VIE INSTITUTIONNELLE	4
2.1 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU TERRITOIRE A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)	4
2.2 – MODIFICATION DE L'ADHESION SIAEP POUR LA REGIE DES EAUX DE TREMBLAY-EN-FRANCE	4
3 - URBANISME	4
MODIFICATION SIMPLIFIE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DU BOURGET – MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION AU PUBLIC DU DOSSIER	4
4 - FINANCES	5
4.1 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	5
4.2 – INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC	5

1 - INFORMATION

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017

Le Conseil de Territoire à l'unanimité :

- **Approuve** le Procès Verbal de la séance du Conseil de Territoire du 18 décembre 2017.

2 - VIE INSTITUTIONNELLE

2.1 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU TERRITOIRE A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Le Conseil de Territoire à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas procéder à cette désignation à scrutin secret,
- **Désigne** M. Olivier ATTIORI, en qualité de membre titulaire et M. Yannick HOPPE en qualité de membre suppléant pour siéger à la CCSPL

2.2 – MODIFICATION DE L'ADHESION SIAEP POUR LA REGIE DES EAUX DE TREMBLAY-EN-FRANCE

Le Conseil de Territoire à l'unanimité :

- **Approuve** l'extension de l'adhésion du territoire au SIAEP TC, afin d'inclure le territoire de la régie territoriale concernant les quartiers des Cottages, de Bois-Saint-Denis et du Vieux Pays à Tremblay-en -France.
- **Autorise** le président à signer tout document relatif à cette adhésion.

3 – URBANISME

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DU BOURGET – MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION AU PUBLIC DU DOSSIER

Le Conseil de Territoire à l'unanimité :

- **Approuve** la mise à disposition d'un dossier au public comprenant le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme du Bourget ainsi que l'exposé des motifs du changement, et ce pendant une durée d'un mois, **du lundi 12 mars 2018 au vendredi 13 avril 2018 inclus**, accompagné d'un registre des observations au service de l'Urbanisme de la mairie du Bourget et dans les locaux de Paris Terres d'Envol à Villepinte.
- **Précise** que pendant toute la durée de la mise à disposition, les pièces du dossier seront consultables :
 - à la mairie du Bourget, service de l'urbanisme situé 22/24, rue Anizan Cavillon, 93350 Le Bourget aux jours et heures d'ouverture du bureau du service du lundi au jeudi de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 15 et le vendredi de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 00 (fermé le samedi)
 - dans les locaux de l'EPT Paris Terres d'Envol, 50, allée des Impressionnistes, 93420 Villepinte, aux jours et heures d'ouverture des bureaux
- **Précise** que chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations relatives au dossier de modification simplifiée du plan local d'urbanisme sur le registre déposé dans les locaux du service urbanisme ou encore les adresser par écrit à Monsieur le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol — Modification simplifiée du PLU du Bourget - BP 10018 - 93601 Aulnay-sous-Bois Cedex.
- **Précise** que cette mise à disposition sera annoncée par mesure de publicité diffusée dans un journal départemental au moins huit jours avant qu'elle ne débute, par publication d'un avis sur le site internet de la ville du Bourget, de l'EPT et par voie d'affichage de l'avis au siège de l'EPT et à la mairie du Bourget.
- **Autorise** le président de l'EPT Paris Terres d'Envol, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son représentant délégué à signer tous documents relatifs à la présente affaire.

4 - FINANCES**4.1 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE****Le Conseil de Territoire :**

- **Prend acte** de la communication d'un rapport d'orientations budgétaires ci annexé et de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2018.

4.2 – INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC

Le Conseil de Territoire à la majorité (54 voix pour, 2 voix contre : M. GRAMFORT M. WATTEZ, 11 abstentions / Mmes ARAB, DE CARVALHO, DUBOE, DELMAS, MABCHOUR, MOREIRA, SAGNA, WANLIN et Ms. BAILLON, FERREIRA, GATIGNON) :

- **Accorde** l'indemnité de conseil au comptable public pour la durée du mandat et la durée de fonction du comptable public,
- **Approuve** le versement d'une indemnité de conseil à Mme BHASIN Bernadette, trésorière principale à Sevran d'un montant brut en référence au traitement brut annuel correspondant au maximum à l'indice majoré 150, du 1^{er} janvier 2017 au 30 septembre 2017,
- **Approuve** le versement d'une indemnité de conseil à Mme GINDRAT Catherine, trésorière principale à Sevran d'un montant brut en référence au traitement brut annuel correspondant au maximum à l'indice majoré 150 à compter du 1^{er} octobre 2017,
- **Dit** que la dépense en résultant est inscrite au budget de l'exercice en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10

Le secrétaire de séance

Amel JAOUANI



Certifié affiché du

Bruno BESCHIZZA

au

**Le Président**

Bruno BESCHIZZA

